

Fiche de données de sécurité

Selon 91/155/CEE

Date d'impression : 15.12.2007

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE

Désignation commerciale : **POUDRE DE METAL BRONZE**

Fournisseur : **ESPRIT COMPOSITE**
10, rue Brézin
75014 Paris
Tél. : 01.40.44.47.97
Fax : 01.40.44.49.51

- Code du produit : SDB CuSn allg
- Emploi de la substance / de la préparation
Composants additifs
Produit intermédiaire

Renseignements en cas d'urgence : Tél. : ++49(0) 9152 /9211-0

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique du produit
Description : copper/tin alloy
Composants contribuant aux dangers :
CAS : 7440-50-8 EINECS : 231-159-6 Cuivre60-99%
CAS : 7440-31-5 EINECS : 231-141-8 Etain 1-40%
CAS : 7440-66-6 EINECS : 231-175-3 Zinc 0-3%

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux dangers : Néant
Indications particulières concernant les dangers
pour l'homme et l'environnement : Néant
Système de classification :
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par
des indications tirées de publications spécialisées et des indications
fournies par l'entreprise.

4. PREMIERS SECOURS

Remarques générales : Aucune mesure particulière n'est requise.
Après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
Après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
Après contact avec les yeux :
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
Après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction :
Poudre spéciale pour incendies de métaux : Ne pas utiliser d'eau. Sable sec. Poudre ABC
Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Eau
Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Les précautions individuelles :
Eviter la formation de poussière. Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Porter un vêtement personnel de protection.
Mesures pour la protection de l'environnement :
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Méthodes de nettoyage/récupération : Recueillir par moyen mécanique.

Indications supplémentaires :

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir les informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Manipulation****Précautions à prendre pour la manipulation :**

Eviter la formation de poussière.

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Préventions des incendies et des explosions : Aucune mesure particulière n'est requise.

Stockage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière

Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les matières inflammables.

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

Autres indications sur les conditions de stockage : Néant.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

7440-50-8 cuivre

VME Valeur momentanée : 2**mg/m³

Valeur à long terme : 0.2* 1**mg/m³

*fumées **poussières

Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Equipements de protection individuelle**Mesure générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire :

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Protection des mains :

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Protection des yeux : Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Etat physique :**

Aspect : Poudre

Couleur : Bronze

Odeur : Inodore

Changement d'état

Point de fusion :

750 - 1083 °C

Point d'ébullition :

Non déterminé

Point d'inflammation :

Non applicable

Inflammabilité (solide, gazeux) :

La substance n'est pas inflammable.

Danger d'explosion :

La poussière. peut former avec l'air un mélange explosif.

Pression de vapeur à 20 °C :

0 hPa

Densité à 20 °C :

8.3 - 8.9g/cm³

Masse volumique à 20 °C :

2.5 - 5.5g/cm³

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : Insoluble

10. STABILITE ET REACTIVITE

Décomposition thermique/conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Réactions dangereuses :

Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation. Risque de coup de poussière.

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :

Effet primaire d'irritation :

de la peau : Pas d'effet d'irritation

des yeux : Pas d'effet d'irritation

Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu

Indications toxicologiques complémentaires :

La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon les dernières listes CEE en vigueur

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Indications générales : En général non polluant

13. INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit :

Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Pour le recyclage, s'adresser au producteur.

Catalogue européen des déchets

12 01 04 Fines et poussières de métaux non ferreux

Emballages non nettoyés :

Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux route et train) (transfrontalier) :

Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux route et train) : -

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux) :

Classe IMDG : -

Marine Polluant : Non

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

Classe ICAO/IATA / -

Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Marquage selon les directives CEE :

La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon les listes CEE ou d'autres sources dont nous avons connaissance.

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Prescriptions nationales :

Directives techniques air :

Classe : III Part en % : 50-100

Classe de pollution des eaux : En général non polluant.

16. AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.